

Date d'émission: 05-Nov 2020

Date de revision: 22-Jan 2021

Version: 2

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CellRescue Preservative Tubes
9601 / 9602

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif d'essai

Utilisations déconseillées Indisponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Menarini Silicon Biosystems, Inc.
3401 Masons Mill Rd #100
Huntingdon Valley, PA 19006 USA

Pour plus d'informations, contacter: 1 (800)
381-49
29

Adresse e-mail: Us-info@siliconbiosystems.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Within USA and Canada: (303) 389-1805
Outside USA and Canada: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) no. 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2 - (H341)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P321 - Traitement spécifique (Rubrique 4.1 pour plus d'informations)
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	No. CE	Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Polyethylene glycol 25322-68-3	0.1833	Aucune donnée disponible	0.5	Aucune donnée disponible	-	-	-
Secret industriel	< 5	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341)	-	-	-

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié.

Contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau

En cas de contact. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Détruire les chaussures contaminées

Ingestion EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Indisponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Indisponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Déversement important: Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Petit déversement.

Méthodes de nettoyage Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Traiter la matière récupérée comme indiqué dans la section relative à l'élimination des déchets.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter toute inhalation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver abondamment après manipulation et avant de manger ou de boire. Laver les vêtements avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Stocker le contenu sous 4-30 °C. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	STEL 4000 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³	-	-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	-	TWA: 1000 mg/m ³	-	-
Secret industriel	-	-	Ceiling: 0.2 ppm Ceiling: 0.5 mg/m ³	-	TWA: 0.02 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	-	TWA: 250 mg/m ³ Ceiling / Peak: 500 mg/m ³ TWA: 200 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³	-	-
Secret industriel	-	-	Skin	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Secret industriel	STEL: 0.3 mg/m ³	-	-	-	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	-	TWA: 1000 mg/m ³	TWA: 1000 mg/m ³ STEL: STEL mg/m ³	-
Secret industriel	TWA: 0.1 mg/m ³	-	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni		
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	TWA: 1000 mg/m ³	-		

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Indisponible.
Concentration prévisible sans effet (PNEC) Indisponible.

8.2. Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Aucun exigé pour l'utilisation par les consommateurs. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.
Protection de la peau et du corps	Aucun exigé pour l'utilisation par les consommateurs. Porter des vêtements de protection chimique (tels que gants, tablier, bottes ou combinaison intégrale en néoprène, le cas échéant).
Protection respiratoire	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée du contaminant. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Stocker dans un récipient fermé. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Transparent
Couleur	Indisponible
Odeur	Indisponible.
Seuil olfactif	Indisponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Melting point/freezing point	Aucune donnée disponible	
Boiling point/boiling range	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		
pH	7.0	

CellRescue Preservative Tubes

pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible
Densité	1.01 gm/ml.
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1. Réactivité
Réactivité Indisponible.

Remarques Indisponible.

10.2. Stabilité chimique
Stabilité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion
Sensibilité aux impacts mécaniques Indisponible.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Indisponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter
Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles
Matières incompatibles Indisponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Indisponible.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable. L'ingestion accidentelle peut être nocive pour le système nerveux central.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	6,547.10 mg/kg
ETAmél(inhalation-poussières/ brouillard)	49.10 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation		
Polyethylene glycol	= 22 g/kg (Rat)	> 20 g/kg (Rabbit)	-		
Secret industriel	= 200 mg/kg (Rat)	= 12700 mg/kg (Rabbit)	= 2.44 mg/L (Rat) 4 h		

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Corrosion/irritation cutanée	Indisponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire.(secret industriel)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisant cutané chez le cobaye. .(secret industriel)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Les expériences sur l'animal ont mis en évidence des effets mutagènes et tératogènes. .(secret industriel)
Cancérogénicité	N'est pas un cancérogène probable pour l'humain.
Toxicité pour la reproduction	Indisponible.
STOT - exposition unique	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.
STOT - exposition répétée	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.
Danger par aspiration	Sans objet.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Indisponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	5000: 24 h Carassius auratus mg/L LC50	-	
Secret industriel	348.59: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 500: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 500: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	215: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	-	404: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE.

Nom chimique	Coefficient de partage
Secret industriel	-0.85

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

Mobilité Ce produit contient un produit chimique qui devrait avoir une très grande mobilité dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Indisponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Indisponible.

12.7. Autres effets néfastes

Indisponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ne pas réutiliser le récipient.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	Indisponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA

14.1 UN/ID no.	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e) connu(e)

IMDG

14.1 UN/ID no.	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Indisponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Indisponible

RID

14.1 UN/ID No.	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e) connu(e)

ADR

14.1 UN/ID no.	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e) connu(e)

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Maladies professionnelles (R-463-3, France)****Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) no. 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux**Légende :**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Indisponible

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

CellRescue Preservative Tubes
Légende Section 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale *	Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH, Japon
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Date de révision 22-Jan 2021
Date d'émission 05-Nov 2020

Versionne	Date d'émission	Motif de la révision
1	05-Nov 2020	-
2	22-Jan 2021	Nouveau EU format SDS

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) no. 1272/2008.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EU SDS version information - EGHS

UL release date: 4 November 2020
 GHS Revision 7